

# TABLEAU RECAPITULATIF DES DIAGNOSTICS IMMOBILIERS OBLIGATOIRES

DIAGNOSTICS	SITUATION		Type de biens	Vente	Location	Parties communes	Mises en copropriété	Objet du diagnostic	Durée de validité	Textes de référence
<b>AMIANTE</b>			Immeubles dont le PC date d'avnt le 01/07/09	Oui	Non	DTA à réaliser avant fin décembre 2005	Oui	Détecter la présence de matériaux et de produits contenant de l'amiante	Illimitée en l'absence d'amiante et de travaux ; 1 an si présence d'amiante	Art. R1334-14 à 29 du Code de Santé Publique, l'arrêté du 22 août 2002, la norme NF X 46-020, et répondant à l'Art. R 1334-13 du Code de Santé Publique
<b>PLOMB (CREP)</b>			Logements affectés à l'habitation construits avant le 01/01/1949	Oui	Oui à compter du 12 août 2008	Oui à compter du 12 août 2008	Oui	Détecter la présence de plomb dans les peintures et revêtements. Lutte contre le saturnisme	Si absence de plomb : illimitée. Si présence de plomb : Vente = 1 an ; Location = 6 ans	Décret n°2006-474 du 25 avril 2006, art. L.1334-6, L.1334-7 et L.1334-8 pour les immeubles construits avant lz 01/01/1949
<b>TERMITES</b>			Tous bâtiments situés dans une zone infestée délimitée par arrêté préfectoral	Oui	Non	Non	Oui	Détecter la présence de termites et devoir de conseil sur d'autres agents de dégradation biologique des bois	6 mois	Loi 99-471 du 08/06/1999, modifiée par l'ordonnance n°2005-655 du 08/06/2005, norme XP P03-201
<b>LOI CARREZ</b>			Logements à usage d'habitation en copropriété	Oui	Non			Informers les acquéreurs sur la superficie des lots de copropriété	Illimitée sauf si travaux modifiant la surface	Loi 96-1107 du 18/12/1996 ; Décret 97-532 du 23/05/1997
<b>DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE</b>			Tous les logements et autres bâtiments clos et couverts	Oui	Oui	Non	Oui	Informers les acquéreurs et les locataires sur les consommations des logements et les émissions de gaz à effet de serre	10 ans	Directive 2002-91-CE ; Loi 2004-1343 du 09/12/2004 ; CCH Art L134-1 à L134-5 ; Décret 2006-1147 du 09/04/2006 ; Arrêté du 15/09/2006 ; Décret du 21/12/2006 , Arrêté du 03/05/2007
<b>ETAT DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES</b>			Biens construits ou non dans des zones ayant fait l'objet d'un arrêté préfectoral	Oui	Oui	Non	Oui	Informers les acquéreurs et les locataires sur les risques naturels et technologiques	6 mois	Loi du 30/07/2003 ; Art 125-23 à 27 du code de l'environnement ; Décret du 15/02/2005 fixant le contenu des risques
<b>GAZ</b>			Installations depuis plus de 15 ans	Oui	Non	Non	Oui	Détecter les risques pour la sécurité des occupants	3 ans	Loi ENL du 13/07/2006 ; Art 134-6 à 9 ; Décret 2006-1147 du 14/09/2006 ; Décret du 21/12/2006 ; Arrêté du 06/04/2006
<b>ELECTRICITE</b>			Installations depuis plus de 15 ans	Oui				Détecter les risques pour la sécurité des occupants	3 ans	Loi ENL 2006-6872 du 07/03/2006 ; Art 134-7 ; Décret 2006-1147 du 14/09/2006